



Loi Travail

Amplifions la mobilisation !

Les mobilisations successives depuis le 9 mars ont contraint le gouvernement a certains reculs.

Elles ont permis aux organisations de jeunesse de pouvoir faire avancer des sujets et revendications que nous partageons. En effet les annonces faites par Manuel Valls notamment sur :

- la sur taxation des CDD,
- des bourses prolongées de 4 mois après l'obtention du diplôme pour les plus modestes,
- un quota de places en IUT pour les bacheliers des filières technologiques,
- un nombre de place en BTS augmenté,
- et une amélioration de la rémunération des apprentis,

sont autant de mesures réclamées de longue date par les organisations de jeunesse qui n'auraient pas été obtenues sans les manifestations massives des salariés et de la jeunesse.

Il reste à les concrétiser et être certain qu'elles ne soient pas compensées par de nouveaux cadeaux au patronat qui en annuleraient les effets.

Elles ne sont pas de nature à éteindre la contestation unitaire et sa dynamique car elles ne modifient en rien la philosophie et le contenu de la loi travail qui demeurent inacceptables.

Ainsi de l'inversion des normes = des accords pour construire du pire.

C'est à n'en pas douter une des mesures les plus perverses.

Jusqu'à présent le code du travail agissait comme un plancher. Aucun accord (d'entreprise, de branche) ne pouvait être inférieur à la loi. Le mouvement allait dans un sens positif.

La loi travail initie l'inverse : la loi devient un plafond, des accords d'entreprises pourront être moins-disant.

Exemples :

- la rémunération des heures supplémentaires aujourd'hui à 25% pourra avec la loi travail et par accord d'entreprise descendre à 10%
- les congés légaux : c'est exactement la même logique. La durée et les conditions sont aujourd'hui garanties par la loi, mais avec la loi travail elles seraient renvoyées à des accords d'entreprises.

La loi devient supplétive : c'est-à-dire qu'elle s'applique seulement s'il n'y a pas d'accord d'entreprise, y compris si l'accord d'entreprise est inférieur à ce que prévoit la loi.

Projet El Khomri : chaque entreprise fera sa loi

LA MAUVAISE NOUVELLE, C'EST QUE LA LOI DIT TOUJOURS 35 HEURES...



LA BONNE, C'EST QU'ON N'EST PLUS DU TOUT OBLIGÉS DE RESPECTER LA LOI !

GROS

Il ne faut pas prendre les salariés pour des idiots : l'exposé des motifs le dit, il ne s'agit que de la première étape, centrée sur le temps de travail, avant de s'attaquer aux autres chapitres du code du travail.

Et nous le savons tous, pour négocier, le niveau de l'entreprise est le plus fragile. C'est celui où l'employeur peut exercer le plus fortement sa pression.

Ainsi dans telle ou telle entreprise de BPCE un accord sur le temps de travail ou sur les heures supplémentaires moins disant que la loi servira « d'exemple » pour d'autres entreprises construisant de fil en aiguille un véritable système de dumping social. A l'heure de fusions et du numérique, les salariés ont de quoi être inquiets.

**Raison de plus pour se mobiliser
avec les autres salariés et la jeunesse.
Le 28 avril tous en grève et participons
nombreux aux manifestations !**